

FEMME À SUIVRE

NATHALIE GERRIER : L'ÉCOLE DE LA VIE

Deux jours après la naissance de Marin, un médecin lui lance : « Je n'aimerais pas être à votre place! » À sa place? Pas évident. Nathalie Gerrier, maman de trois enfants, dont un atteint de trisomie 21, met



la barre très haut. Il y a dix ans, alors gestionnaire de trésorerie dans la filiale d'une grande banque privée, elle tente en vain d'embaucher un stagiaire handicapé. L'idée ne la quittera plus. En 1996, avec Christophe, son mari, elle crée Handirect, une société qui privilégie le télétravail (travail à domicile) des personnes handicapées. Routage, saisie, gestion de fichiers..., ça marche et les commandes affluent. Aujourd'hui, en plus de son agence à Levallois, de ses sept salariés, de sa centaine de clients, elle ouvre une nouvelle agence à Boulogne-Billancourt. « Avant de regarder les handicaps, il faut se pencher sur les compétences », insiste Nathalie, concernée au premier plan. 17 novembre 2000, clin d'œil du destin, Marin, son deuxième enfant, vient au monde.

Pour ce petit trisomique, elle croit à l'éducation précoce, à la stimulation et à l'accompagnement. Pas question de le placer dans une institution spécialisée. Marin ira à l'école, comme son grand frère. Dans une classe normale. Grandir à l'école, c'est le nom de l'association où milite Nathalie. Son objectif? À l'origine, financer le recrutement des AVS (auxiliaires de vie scolaire) pour permettre aux handicapés d'intégrer l'école. Trop cher pour la collectivité publique? Au contraire! Placé dans une institution, l'enfant « coûte » entre 27 000 et 30 000 euros. Intégré avec une auxiliaire de vie scolaire, 7 790 euros. Quatre fois moins... À Colombes, la maternelle de sa rue ouvre ses portes à Marin et à une AVS qui l'accompagne à mi-temps. Les autres élèves ont très bien accueilli ce petit bonhomme pas tout à fait comme les autres. C'est ici qu'il s'épanouit, apprend, joue... À l'instar de l'école Victor-Hugo, combien d'autres établissements s'ouvrent aux enfants handicapés? Ils ont le droit, depuis la loi de 1975, d'intégrer le système scolaire français. Mais puisque les mentalités ont du mal à évoluer, une petite armée de citoyens se bat au quotidien pour que ce droit soit respecté. Pour que les parents aient un rôle décisif dans l'orientation de leurs enfants, que l'Éducation nationale recrute des AVS, que l'on mette en place de véritables projets d'intégration... Pourtant, la loi handicap révisée en mars 2005 ne permet pas encore à tous d'atteindre ce milieu « ordinaire » auquel ils aspirent.

F. M.